



LES RESULTATS
de MASTER 1 de la session de MAI/JUIN 2018 du Cavej
seront publiés à partir du mercredi 4 juillet 2018 à 14 h

- 1) Pour prendre connaissance des résultats
- 2) Etudiants admis en juin
- 3) Etudiants ajournés ou défaillants en juin
- 4) Consultation des copies d'examen

1) Pour prendre connaissance des résultats :

Les étudiants de toutes les universités devront se rendre sur le site internet

<http://ent.univ-paris1.fr>

Dans l'onglet « Scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ».
Plusieurs volets sont consultables : Etat Civil, Adresses, Historique de mes inscriptions à Paris 1, Calendrier des examens, **Notes et résultats**.

Adresse directe : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

Il sera possible aux étudiants se présentant en personne et munis impérativement de leur carte d'étudiant, de retirer leur relevé de notes à la scolarité M1 du Cavej le mercredi 4 juillet 2018 entre 14h30 et 16h30.

Un relevé de notes sera ensuite envoyé courant juillet à tous les étudiants qui se sont présentés à la 1^{re} session.

Aucun duplicata ne sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies

2) Etudiants admis en juin

Les résultats seront adressés aux universités de rattachement respectives.
Les **diplômes** seront à réclamer ultérieurement à ces universités de rattachement.

Pour les étudiants rattachés à Paris 1 : le diplôme de MAITRISE sera à retirer à partir de janvier 2019 selon les modalités suivantes :

Master 1 mention droit des affaires/droit privé/droit public

Merci d'adresser votre demande, environ 6 mois après la publication des résultats, par courrier, accompagnée de la photocopie de vos relevés de notes, de la photocopie d'une pièce d'identité, d'une **enveloppe (format 21 x 29,7)** libellée à votre adresse, affranchie au **tarif recommandé en vigueur avec accusé de réception et d'un formulaire de recommandé déjà rempli à votre adresse.**

Le courrier est à adresser à :

**Université Paris 1 - CAVEJ - scolarité Master 1 - Service des diplômes - 17
rue Saint Hippolyte- 75013 Paris**

3) Etudiants ajournés ou défaillants

REGLEMENT DE L'EXAMEN :

- Toute **note** égale ou supérieure à la moyenne est conservée pour la session de septembre
- Toute **unité** d'enseignement **validée** est conservée dans son ensemble pour la session de septembre.
- Tout **semestre validé** est conservé dans son ensemble pour la session de septembre

Attention :

- **Les notes inférieures à la moyenne doivent être obligatoirement repassées en septembre (sauf si elles ont été validées par compensation dès juin dans une unité ou dans un semestre).**

Dates de la session de rattrapage

Les dates des écrits figurent dans « actualités » sur le site internet e-cavej.org
La date des jurys d'oraux pourront être consultées sur ce même site ultérieurement.
Il n'y aura pas d'envoi de convocations.

Pour les étudiants ajournés ou défaillants à la session de juin, rattachés à Paris 1, les réinscriptions administratives ne seront possible qu'après la proclamation des résultats de la session de rattrapage de septembre.

4) CONSULTATION DES COPIES SUR PLACE – uniquement par l'étudiant en personne muni de sa carte d'étudiant (voir dates ci –dessous):

Si vous souhaitez consulter votre copie, vous êtes priés de vous inscrire impérativement par mail à : asarezza@univ-paris1.fr au plus tard 48h avant la date de la consultation en précisant vos noms (nom de jeune fille pour les femmes mariée, votre option de master et la matière

<p>DATES DE LA CONSULTATION DES COPIES DE LA SESSION DE MAI/JUIN 2018 :</p>
--

DROIT DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE: MARDI 10 JUILLET A 11H

DROIT DES SURETES : MARDI 10 JUILLET A 14H

DROIT FISCAL: MERCREDI 11 JUILLET A 10H

DROIT INTERNATIONAL PRIVE II: MERCREDI 11 JUILLET A 11H

DROIT JUDICIAIRE PRIVE: JEUDI 12 JUILLET A 10H

DROIT BANCAIRE: JEUDI 12 JUILLET A 11H

FONCTION PUBLIQUE: LUNDI 16 JUILLET A 11h30

DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES: LUNDI 16 JUILLET A 11h30

CONTRATS ET MARCHES PUBLICS: LUNDI 16 JUILLET A 11h30

DROIT DU SERVICE PUBLIC : LUNDI 16 JUILLET A 11h30